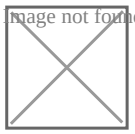

Demande de Surendettement

Par **Abele**, le **13/09/2022** à **03:31**

Bonjour,

J'ai dépose un dossier de surendettement concernant des dettes aux impôts et le crédit a la consommation qui passera bientôt en commission pour recevabilité.

J'ai contracté ces dettes suite à un licenciement. J'avais attaqué mon ancien employeur. Les prud'hommes m'ont donné raison et a demandé la société a me verser 10000eu d'indemnités provisoires. Ensuite, la société a fait appel et j'ai perdu. Cependant, j'ai dépensé une partie de cette somme exécutoire que je dois rembourser à mon ancien employeur.

Ma question, puis je ajouter cette nouvelle dette à la demande de surendettement en cours ou déposer un nouveau dossier? Sinon j'avais pense à rembourser mes 1er créanciers avec le reste de cette indemnité et ne créer qu'un seul dossier de surendettement.

Merci pour votre retour.

Par **Marck.ESP**, le **13/09/2022** à **22:02**

Bonjour
Le reste de cette indemnité ne dois pas être consacrée à autre chose dans la mesure où elle vous est réclamée.
Il faudrait contacter votre gestionnaire à la Banque de France. Pour cela, il est conseillé de le contacter dans un premier temps par téléphone pour lui faire part de la modification envisagée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés